

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi portant modification ou abrogation de certaines dispositions du Code civil relatives à la nationalité : paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 8; articles 9, 10, 12, 17, 18, 19, 20 et 21. (N° 404, année 1913.)

(Nommée le 28 novembre 1913.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : SARRIEN. *Président*
2^e — LEMARIÉ.
3^e — LARÈRE.
4^e — PAUL LE ROUX.
5^e — GOY. *Vice-président*
6^e — GUILLIER.
7^e — Comte d'ALSACE.
8^e — JEANNENEY. *Secrétaire*
9^e — MAURICE COLIN.



Séance du 2⁶ x 1913.

Bureau d'âge: Président. M^s Sarrasin Secrétaire M^s Jeuneveux.

Le Bureau d'âge est maintenant à titre définitif.

Le Roy reçoit la Commun. de ce projet le projet par quelque
dépense car qu'il est plus.

La Commission fera sa prochaine séance à Samedi 3 heures

Le Président

Sarrasin

Séance du 6 décembre 1913

Président. - M^s Sarrasin. Secrétaire M^s Jeuneveux

La Commission examine en détail le projet de loi dont le sens général
est accepté. - Après une discussion de chacun des articles, la Commission
accepte sans réserve de quelques uns, sur lesquels il est décidé de statuer par
l'Assemblée du Gouvernement. - et de plusieurs autres qui sont renvoyés à
l'Assemblée. - L'indication des articles ainsi acceptés, réservés ou rejetés, est
portée à leur emplacement au main de la loi, que la Commission des
Communes rapporte.

Le Président est chargé de demander aux membres de l'Assemblée
de se faire entendre de venir devant la Commission

Le Président

Sarrasin

Le Secrétaire

Jeuneveux

Lisieux du 3 Avril 1918,

Président
de Lisieux,

Secrétaire
de Goy

La Commission d'ici se propose au Senior le vote du projet
de loi concernant les retraites de nationalisation tel que l'a
voté le 2 Avril 1918 la chambre des députés

J. J. Goy

J. J. Goy

Lisieux du 30 octobre 1916

Président - M. Goy.

Secrétaire - M. Goy.

La commission est met par M. Goy au courant de la situation en ce qui
concerne la proposition de loi Gasparin votée par la Chambre le 28 décembre 1914
La garde des Sceaux, en présence de certains députés, particulièrement d'ordre royal
mobilier (exposés dans une note de la Chancellerie, dont il est dorénavant
à demander au Président de la Com^m de Lisieux son avis sur cette question

Après, des réclamations se sont élevées à la Chambre

Après échange d'observations entre M^r Goy, Leroux et Jaumotte, il est
reconnu que l'examen de la question doit être repris, et que une solution doit être
cherchée qui échappant aux objections faites dans la note de la Chancellerie
tenu compte de l'avis du 5 avril 1909. Elle paraît possible. M. Goy est prêt
de rechercher cette dernière rédaction nouvelle satisfaisante...

La commission a donc ensuite l'examen du projet de loi tendant à
améliorer la loi de 7 avril 1914 sur la dénaturation des alcools. La Commission, à l'unanimité
au premier abord par le projet de transport aux tribunaux ~~judiciaires~~ civils la
connaissance des déchéances à prononcer. Le Sénat. L'examen des dispositions
fisciales, et chargé M. Colin de l'examen de la proposition de conclusion à une très prochaine
séance

Le Secrétaire
J. J. Goy

Le Secrétaire
J. J. Goy

Séance du 18 9^e 1916

Président = M^r Goy. Secrétaire M. Guiller

M^r Colin fait un rapport verbal et conduit à l'approbation du projet voté par la chambre = il fait d. remarque sur ce qui touche l'art. 1^{er} qui ne paraît pas devoir être maintenu. Il estime qu'il convient d'abroger purement et simplement la loi de 1915.

Le rapporteur critique l'article 1^{er} et il propose de modifier le texte voté et d'ajouter que dans tous les cas, il sera tenu compte de ce que l'intéressé a un père dans l'armée Française - La commission propose de renvoyer à l'Assemblée de demain.

Dans ces conditions la commission autorise M^r Colin à déposer un rapport conforme à la conclusion.

Le P^r
[Signature]

Le Secrétaire
[Signature]

Séance du 1 mars 1917

Président M^r Goy. Secrétaire M. Guiller

La garde des sceaux est entendue. Il propose à la commission de modifier et compléter la proposition votée par la chambre (Gaspard Dalbret) - La commission charge M^r Goy du rapport sur ce texte.

Elle adopte le rapport de M^r Guiller touchant la nationalité de la femme appartenant à un pays en hostilité avec la France qui épouse un Français.

Le Président
[Signature]

Le Secrétaire
[Signature]

Leann du 13 Janvier 1916

President. a Leroux.

Secrétaire M. Jeanneney

La commission a été réunie d'office pour procéder au remplacement de feu M. Sarran, regretté président. - Plusieurs membres ont estimé qu'il paraît préférable que la commission fut complétée avant qu'il soit procédé à cette élection. Il en sera donné avis à la Présidence.

Une Commission du juge de paix n° 485 conservant la faculté d'opter des fils d'étrangers nés en France, la commission désigne M. Goy comme rapporteur, et le prie de lui présenter son rapport dans un bref délai.

Le Président

Paul Le...

Le Secrétaire

J. Jeanneney

Leann du 3 février 1916

President M.

Secrétaire M. Jeanneney.

La commission a été réunie et l'effet d'élection est prononcé en remplacement de M. Sarran, à l'issue d'un débat à cet égard. Le bureau commun nouveau communiqué.

La commission a l'honneur de désigner M. Goy comme président.

Le Président

Paul Le...

Le Secrétaire

J. Jeanneney

Séance du 23 fév. 1907

Président - M. Goy

Secrétaire M. Fournier Guillet

La commission a examiné le projet de loi n° 483 de 1907 concernant la faculté d'opérer des filiales d'abouges en France - Elle a aussi examiné le projet de loi sur le recrutement de l'armée à l'égard des fils de sujets ou anciens sujets d'Etats alliés -

Ce dernier projet modifiant le titre de la proposition voté par la chambre des députés, et avant d'en venir à l'ordre du jour de la chambre, la commission a estimé qu'il convenait de rapporter en même temps la première proposition et le projet de loi, et en conséquence elle a décidé de réunir jura à la séance de la chambre sur le projet gouvernemental qui a été adopté par la chambre -

Elle a adopté ensuite le projet de loi n° 1602 relatif au mariage des femmes étrangères avec des Français et chargé M. Guillet de lui soumettre un rapport sur la justice

Le Président

Le Secrétaire

M. Goy

M. Fournier Guillet

Séance du 19 octobre

Président de M. Le Roux

La commission a examiné le projet de loi de M. Janvier; elle déclare l'approuver et charge M. Colin de rédiger un rapport favorable.

Le Président

Le Secrétaire

M. Le Roux

Maurice Colin